

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 décembre 2016 relatif à la composition du jury de l'examen de fin de formation des élèves attachés d'administration hospitalière

NOR : AFSH1630966A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation,

Arrête:

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière au titre de l'année 2016 est composé comme suit:

Mme Anne-Marie ARMENTERAS-DE-SAXCÉ, directrice générale de l'offre de soins, ou son représentant, présidente.

Mme Karine GALLOPEL-MORVAN, professeur des universités au département institut du management de l'École des hautes études en santé publique.

Mme Huguette VIGNERON-MELEDER, inspecteur général des affaires sociales, représentant de l'inspection générale des affaires sociales.

M. Florent FOUCARD, directeur d'hôpital au centre hospitalier de Vierzon.

Mme Karine PIQUET, attachée d'administration hospitalière à l'Institut médico-éducatif d'Allouvry.

M. Carl ALLEMAND, attaché d'administration hospitalière au centre hospitalier universitaire de Rennes.

Mme Chantal LE GALL, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier de Vitré.

Mme Lydia LACOUR, responsable de la formation des attachés d'administration hospitalière, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Michel LOUAZEL, directeur adjoint de la formation au département institut du management de l'École des hautes études en santé publique.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 5 décembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de l'offre de soins :
*Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*
M. ALBERTONE